

### **Compléments de réponse sur la zone humide**

(Voir cartographie zones humides de Saint-Martin-des-Noyers d'après le PLUi des Pays de Chantonay)

#### **La parcelle ZM0023 se trouve en **zone humide plantation de peupliers****

Cette peupleraie déperissante, n'était plus régulièrement entretenue, la mairie en accord avec le Syndicat du bassin versant de Granlieu a donc décidé de la supprimer à l'automne 2018 avec comme projet de replanter un boisement qualitatif composé de plusieurs essences sélectionnées en fonction des spécificités du milieu et afin d'augmenter la biodiversité floristique et faunistique.

Comme remarqué, la cartographie du projet de boisement laisse apparaître des lignes de plantations qui sont effectivement ces anciennes lignes de peupliers. L'outil cartographique utilisé contient encore sur certaine zone une base de photos aériennes antérieures à l'exploitation de la peupleraie (2018), c'est pourquoi on voit encore ces alignements.

#### **La parcelle ZM0022 se trouve en **zone de prairie humide de bas fond****

Le but de l'aménagement de cette parcelle, par de la plantation partielle de petits bosquets (4 x 50m<sup>2</sup>) sur la partie la plus haute, est d'une part de conserver la présence de végétaux hygrophiles et méso- hygrophiles adaptés à l'engorgement du sol (Jonc acutiflore , Agrostide stolonifère, Reine des prés, Epilobe hérissé ... ) qui caractérise la biodiversité existante de la prairie humide de bas fond, et d'autre part d'apporter une biodiversité supplémentaire spécifique de bosquets bocagers, notamment en créant des zones refuges pour la petite faune.

L'étude de la végétation existante, de la nature des sols, de l'autécologie des espèces et de leurs capacités de résilience face aux effets du réchauffement climatique nous ont amené à définir ce choix d'essences sélectionnées en collaboration avec l'ONF et suivant une liste d'éligibilité départementale définie en fonction des recommandations des DRA-SRA.

Le Maire,